



Direction du Secrétariat général  
Pôle Assemblées Nantes Métropole

Arrêté n°2023-04

**Arrêté relatif au remplacement temporaire de M. BOLO dans ses délégations de fonction et de signature**

## Arrêté

**La Présidente,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, ainsi que les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021 et du n° 2022-38 du 24 mars 2022 portant élection de membres de bureau, et n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de vice-présidents,

Vu l'arrêté n°2021-833 du 20 septembre 2021 portant délégations de signature en matière de polices spéciales,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de signature aux élus,

Considérant qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, de remplacer temporairement M. Pascal BOLO, 11ème vice-président, dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées en matière de police,

**Arrête**

Article 1. M. Pascal BOLO, 11ème vice-président, est temporairement remplacé par Mme Aïcha BASSAL, 12ème vice-présidente, du 17 février 2023 au 26 février 2023 inclus, dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées :

- par l'article 4 de l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 concernant les actes relatifs à la police de la circulation et du stationnement sur les routes métropolitaines en dehors des agglomérations sur le territoire de la commune de Nantes,

- par l'arrêté n°2021-833 du 20 septembre 2021 (et ce par dérogation aux dispositions de l'article 8 dudit arrêté).

Article 2. – Toutes les dispositions de l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 et de l'arrêté n°2021-833 du 20 septembre 2021 précités non expressément contraires à celles du présent arrêté demeurent en vigueur.

Article 3. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **16 FEV. 2023**

La Présidente,

Johanna ROLLAND



mis en ligne le :

**16 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230216-2023\_04ARR-AR  
Date de télétransmission : 16/02/2023  
Date de réception préfecture : 16/02/2023